

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20230928-009

du 28 septembre 2023

n°009

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (28) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Isabelle MIGUET, Stéphane VERDIER, David SIMON

POUVOIRS (10) : Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Isabelle DUCHET donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Yasin ERGÜL
Elsa FARHAT donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Thomas BAUDIN
Séverine BART donne pouvoir à Jeannie MARECOT
Gilles MAUDUIT donne pouvoir à Jacques MELQUIOND
Béatrice ROUSSENQUE donne pouvoir à Laurence RABUSSIÉ
Patricia BAZIN donne pouvoir à Pierre BARAUDON
Michel FRESNEAU donne pouvoir à Jean-Michel MEUNIER

EXCUSES (1) : Françoise BRAUD

Nom du secrétaire de séance : Jeannie MARECOT

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Déclassement d'un terrain du site de l'aérodrome Châtellerault – Targé

Lors du bureau communautaire du 11 septembre 2023, un terrain du site de l'aérodrome Châtellerault – Targé a été désaffecté et restitué à la commune de Châtellerault.

Ce foncier d'environ 3 750 m² n'ayant pas d'utilité pour la commune, il doit être déclassé du domaine public communal afin de pouvoir être mis à disposition par bail emphytéotique au profit d'un porteur de projet spécialisé dans la réparation des avions privés.

Aussi, il est proposé au conseil de se prononcer sur le déclassement de ce terrain issu de la parcelle cadastrée section 267 HT n°150 située au lieu-dit Le Pautron à Châtellerault et sur l'intégration dudit terrain dans le domaine privé de la commune.

* * * * *

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'article L.2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales,

VU l'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la sortie des biens du domaine public des collectivités territoriales,

VU la délibération n°16 du bureau communautaire de Grand Châtellerault du 11 septembre 2023, relative à la désaffectation d'un terrain situé sur le site de l'aérodrome Châtellerault-Targé,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20230928-009

du 28 septembre 2023

n°009

page 2/2

CONSIDERANT que la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault a désaffecté ce terrain du site de l'aérodrome Châtellerault – Targé et l'a restitué à la commune,

CONSIDERANT que ce terrain n'ayant pas d'utilité pour la commune, il doit être déclassé de son domaine public pour pouvoir être donné à bail,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'acter le déclassement de l'immeuble non bâti situé au lieu-dit Le Pautron à Châtellerault (86100) d'une surface d'environ 3 750 m², issu de la parcelle cadastrée section 267 HT n°150.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

Département :
VIENNE

Commune :
CHATELLERAULT

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLI

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID : 086-218600666-20230928-CM_20230928_009-DE



Section HT
terrain déclassé du domaine public



